



CONSEIL

Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

Médaille Margarita Lizárraga

Résumé

La médaille Margarita Lizárraga est attribuée tous les deux ans par le Directeur général de la FAO, sur proposition du Conseil, à une personne ou à une organisation qui s'est distinguée dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. Le Comité de sélection de la médaille Margarita Lizárraga 2020-2021, qui s'est réuni le 15 janvier 2021, a décidé à l'unanimité que le prix serait décerné à M^{me} Margaret Nakato, du Fonds pour le développement en faveur des femmes de Katosi (Ouganda).

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité:

- à approuver le choix du Comité de sélection, qui s'est porté sur M^{me} Margaret Nakato, du Fonds pour le développement en faveur des femmes de Katosi, et à recommander que la médaille soit remise par le Directeur général lors d'une cérémonie organisée à cet effet, avant le 31 décembre 2021.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Hiromoto Watanabe
Fonctionnaire principal des pêches
Division des pêches
Courriel: Hiromoto.Watanabe@fao.org

1. À sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a institué, par sa résolution 18/97, la médaille Margarita Lizárraga. Cette médaille est décernée tous les deux ans par le Directeur général, sur proposition du Conseil, à une personne ou à une organisation qui s'est distinguée dans l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (le Code de conduite). Elle a été créée en hommage à feu M^{me} Margarita Saucedo Lizárraga, fonctionnaire principale de liaison (pêches) à la FAO, pour le rôle décisif qu'elle a joué dans la promotion du Code de conduite, pour le travail qu'elle a accompli dans le domaine des pêches pendant près de quarante ans et pour la détermination dont elle a fait preuve dans sa volonté de promouvoir le secteur de la pêche, en particulier dans les pays en développement.

2. Le Comité de sélection, composé du Directeur de la Division des pêches et des membres du Bureau de la trente-quatrième session du Comité des pêches, s'est réuni le 15 janvier 2021. La réunion était présidée par le Directeur général adjoint, qui représentait le Directeur général.

Le Comité de sélection a examiné les trois candidatures proposées pour la période 2020-2021 par le comité *ad hoc* de présélection, sur la base des critères suivants:

- contribution remarquable et concrète à l'application du Code de conduite;
- résultats tangibles;
- effort continu et non pas initiative ponctuelle;
- effet boule de neige/catalyseur potentiel.

3. Le Comité a décidé à l'unanimité que le prix 2020-2021 serait décerné à M^{me} Margaret Nakato, du Fonds pour le développement en faveur des femmes de Katosi (Ouganda).

4. M^{me} Margaret Nakato a été choisie compte tenu de la qualité des résultats qu'elle a obtenus dans l'organisation de groupes de femmes qui travaillent ensemble au sein des communautés de pêcheurs et en offrant à celles-ci des moyens d'agir, grâce au renforcement des connaissances et des compétences, ainsi qu'à l'accès à des formations, aux marchés et aux technologies. Les femmes ont ainsi davantage voix au chapitre et jouent un rôle renforcé, qui leur permet d'occuper une place centrale en tant que moteurs d'initiatives de transformation et d'évolutions ayant des effets multiplicateurs au niveau de la communauté dans son ensemble. M^{me} Nakato a pour ambition de ne pas se limiter à l'amélioration des conditions de vie des femmes productrices de denrées alimentaires. Elle entend en effet leur donner des moyens d'action et améliorer la production alimentaire et la nutrition des communautés dans leur ensemble. Partenaire de la première heure de l'élaboration et de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), optimiste et passionnée, elle inspire les jeunes femmes de ce secteur, pour lesquelles elle est à la fois un guide et un exemple. Autrement dit, elle est dotée de toutes les caractéristiques importantes d'une cheffe de file qui contribue à la concrétisation d'une pêche responsable et durable. Grâce à son dynamisme et à son dévouement, elle fait progresser la situation des femmes et des hommes dans le secteur de la pêche artisanale, en dirigeant des projets collectifs et efficaces, en partenariat avec diverses parties prenantes aux niveaux local, régional et mondial. Son discours éloquent et intelligible, associé à son ouverture au partage de connaissances et de données d'expérience, est une source d'inspiration et de motivation en faveur du développement et de l'amélioration. Sa contribution à l'application du Code de conduite est donc remarquable, concrète, tangible, durable et catalytique. M^{me} Nakato a aussi été reconnue par la FAO comme une «héroïne de l'alimentation» lors des célébrations de la Journée mondiale de l'alimentation en 2020, ce qui a contribué à la visibilité du secteur de la pêche en tant que partie intégrante des systèmes alimentaires durables.